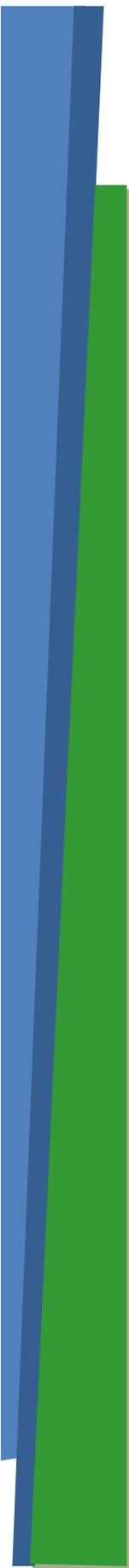




# SYNDICAT D'IRRIGATION DRÔMOIS

Année 2022

Rapport d'activité



## RAPPORT D'ACTIVITE GENERAL

## ANNEXES PAR TERRITOIRE (sur demande)

## SOMMAIRE

<b>CONTEXTE GENERAL.....</b>	<b>5</b>
<b>1- PRESENTATION GENERALE DU SYNDICAT D'IRRIGATION DROMOIS.....</b>	<b>6</b>
1.1 COMPETENCES ET PERIMETRE DU S.I.D. ....	6
1.2 LE COMITE SYNDICAL ET CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA REGIE D'EXPLOITATION .....	7
1.2.1 Les délégués communaux .....	7
1.2.2 Les délégués au comité syndical du S.I.D. et au conseil d'administration de la régie du SID.....	7
1.2.3 Les réunions du comité syndical du S.I.D. et du conseil d'administration de la régie du SID.....	9
1.3 PRESIDENT ET VICE-PRESIDENTS .....	10
1.4 BUREAU ET COMITE DIRECTEUR DE LA REGIE DU SID .....	10
1.5 COMMISSIONS .....	11
1.6 REPRESENTANTS DU SID DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS .....	11
<b>2- GESTION .....</b>	<b>12</b>
2.1 GESTION EN DELEGATION DE SERVICE PUBLIC.....	12
2.2 GESTION EN REGIE DIRECTE.....	12
2.3 RESSOURCES HUMAINES.....	13
2.2.1 Organigramme.....	13
2.2.2 Statut du personnel.....	13
2.2.3 Evolution des effectifs .....	14
2.2.4 Délégués du personnel .....	15
2.2.5 Absences.....	15
2.2.6 formation.....	16
<b>3- LES RESULTATS FINANCIERS DE L'ANNEE 2022 .....</b>	<b>17</b>

3.1 SYNTHÈSE du COMPTE ADMINISTRATIF 2022 .....	17
3.1.1 Section de fonctionnement .....	17
3.1.2 Section d'Investissement.....	21
3.1.3 Résultat de l'exercice .....	22
3.2 ETAT DE LA DETTE .....	23
3.3 ETAT DU RECOUVREMENT.....	24
<b>4- LISTE DES MARCHES ATTRIBUES PAR LE SID EN 2022 .....</b>	<b>24</b>
<b>5- PERFORMANCE DES RESEAUX .....</b>	<b>27</b>
<b>6- LES GRANDS PROJETS DU SID .....</b>	<b>28</b>
6.1 ALIMENTATION DU RESEAU D'ALLEX-MONTOISON PAR L'EAU DU RHONE.....	28
6.2 ALIMENTATION DU TERRITOIRE DE CREST NORD PAR LE TERRITOIRE D'ALLEX-MONTOISON ...	30
6.3 TERRITOIRE DE CREST SUD : AGRANDISSEMENT DE LA RESERVE DE CHOMEANE.....	32
6.4 CONSTRUCTION DE LA STATION DE POMPAGE DE LA BAUME D'HOSTUN ET RENFORCEMENT DE L'ALIMENTATION DE LA PLAINE D'EYMEUX .....	33
6.5 RECONVERSION DU RESEAU GRAVITAIRE DU TRICASTIN.....	36
6.6 PROJET HAUTS DE PROVENCE RHODANIENNE (HPR).....	38
<b>7- URBANISME – SERVITUDE – IMPLANTATION DE BATIMENTS .....</b>	<b>42</b>
<b>8 - ACTIVITES ANNEXES DU S.I.D. ....</b>	<b>43</b>
<b>CARTOGRAPHIE .....</b>	<b>44</b>

## CONTEXTE GENERAL

Sur le plan climatique, 2022 a été l'année la plus chaude enregistrée depuis 1900.

La préfecture de la Drôme a commencé à faire appliquer, dès le 12 avril, les premières restrictions des usages de l'eau tant pour les eaux de surface que pour les eaux souterraines. En effet, le mois d'avril 2022 a constitué le quatrième mois consécutif avec des précipitations très largement déficitaires sur l'ensemble du territoire. Le déficit des précipitations annuelles a oscillé entre 20 et 30% selon les secteurs.

L'alerte renforcée a été prononcée fin mai pour certains bassins versants, puis, par arrêté du 22 juillet 2022, la Préfète de la Drôme a décidé de placer tout le département de la Drôme en niveau « crise sécheresse » à l'exception de la plaine aval du Rhône, de l'Ouvèze Provençale, des eaux souterraines de la molasse Bas Dauphiné sur les secteurs Galaure, Drôme des Collines et Plaine de Valence, et des eaux superficielles et souterraines de Bievre Liers Valloire, dont l'état présentait à ce stade une moindre dégradation et qui demeuraient en alerte renforcée.

La mise en application des arrêtés préfectoraux a généré des difficultés pour nos réseaux collectifs, avec des dispositions qui ne leur étaient pas adaptées, notamment celles relatives aux plages horaires d'arrêt des pompes. Ces dispositions ne prenaient pas en compte le fait que certaines stations ne peuvent techniquement pas être mises à l'arrêt du fait d'une durée de remise en service de l'ordre de 48 à 72h et du risque de casse pouvant en résulter. Elle ne prenaient pas en compte non plus le fait que certains clients alimentés par ces stations bénéficiaient de dérogations et nécessitaient une alimentation en continu, comme c'étaient le cas pour le rafraîchissement d'élevage.

Le SID a demandé et obtenu une dérogation pour réduire les prélèvements non pas en réduction des plages horaires de fonctionnement des ouvrages mais en réduction des débits prélevés.

Le bilan de la consommation d'eau s'établit à 67 millions de m<sup>3</sup> davantage qu'en 2020, mais en englobant toutefois les réseaux de Larnage et Serves-Erôme-Gervans, repris en régie début 2022.

	consommation en m3			évol en %
	2020	2021	2022	
BOURNE-VALENTINOIS	33 053 076	16 084 706	32 357 018	101,17
DROME-NORD	3 402 097	1 567 944	3 501 072	123,29
HERMITAGE			1 061 936	
PLAINE DE LA VALDAINE	13 335 135	8 115 431	14 870 872	83,24
PLAINE DE ROMANS	4 203 305	1 353 789	4 072 710	200,84
SUD	1 117 108	1 104 288	1 594 766	44,42
VAL DE DROME	5 751 298	3 327 400	6 634 231	99,38
VALLOIRE-HERBASSE	3 092 973	1 309 635	2 947 601	125,07
<b>Total général</b>	<b>63 954 992</b>	<b>32 863 193</b>	<b>67 040 206</b>	<b>104,00</b>

L'année 2022 a également été marquée par la hausse du prix de l'électricité et la hausse du prix des matières premières qui a durement impacté le SID. La flambée du prix de l'électricité a néanmoins été profitable au SID en matière de vente de l'hydroélectricité produite par les centrales d'Auberives et l'Ecancière et d'énergie réservée versée par la CNR.

# 1- PRESENTATION GENERALE DU SYNDICAT D'IRRIGATION DROMOIS

## 1.1 COMPETENCES ET PERIMETRE DU S.I.D.

Les arrêtés inter-préfectoraux des départements de l'Isère et de la Drôme du 11/12/2012, 27/05/2013, 11/05/2015 ont créé le Syndicat d'Irrigation Drômois.

L'arrêté inter-préfectoral des départements de l'Isère et de la Drôme du 20 septembre 2021 a modifié les statuts du Syndicat d'Irrigation Drômois afin de prendre en compte l'adresse du nouveau siège du SID à Montélier et l'adhésion des communes de Saôu, La Répara-Auriples et Autichamp.

Le périmètre regroupe désormais 126 communes des départements de la Drôme et de l'Isère.

Le S.I.D. assure :

- l'exploitation des installations d'irrigation collective (canaux, retenues, barrages, stations de pompage, réseaux et autres ouvrages annexes apportés ou présents sur le territoire des collectivités membres du S.I.D),
- l'exploitation de centrales hydroélectriques et la production d'électricité,
- la gestion administrative, juridique, comptable du syndicat,
- la construction de nouveaux équipements pour l'irrigation ou la production électricité,
- des prestations de gestion administratives et/ou techniques pour le compte d'autres structures collectives ayant pour objet principal l'irrigation (Associations Syndicales Autorisées, Associations Foncières Rurales, etc.).

Au sein du SID, les communes sont regroupées en « Territoires » en fonction des ressources en eau et des réseaux d'irrigation les alimentant :

- Territoire de Drôme Nord
- Territoire de Valloire-Herbasse
- Territoire de l'Hermitage
- Territoire de la Plaine de Romans
- Territoire Bourne/Valentinois
- Territoire du Val de Drôme
- Territoire d'Etoile/Livron
- Territoire de la Valdaine (Marsanne-Montélimar)
- Territoire du Sud

Le SID permet de regrouper et mutualiser les compétences pour gérer au mieux l'ensemble de l'irrigation collective. Son rôle est d'exploiter et de gérer l'irrigation pour plus de 15 000 clients, en s'adaptant aux besoins agricoles, tout en restant dans le cadre de la loi sur l'eau.

Il maintient des relations étroites avec les Organismes Uniques des Gestion Collective des prélèvements d'eau à usage agricole sur les bassins versants de rivières Classés en Zone de Répartition des eaux (ZRE) : OUGC par la chambre d'agriculture de la Drôme et la chambre d'agriculture de l'Isère.

Le SID réalise les travaux nécessaires pour utiliser au mieux la ressource en eau dans le respect de tous les utilisateurs. Il pérennise une tradition d'irrigation dans le département (ex : la Bourne irrigue la plaine de Valence depuis 1884) afin d'envisager l'avenir pour une agriculture dynamique et compétitive.

A ce jour le SID gère :

- 107 stations de pompage d'eau
- 106 Km de canaux d'irrigation
- 2 centrales de production hydroélectrique
- 1 barrage sur la rivière Bourne (hauteur 12 m)
- 1 réserve de 700 000 m<sup>3</sup>
- 2000 Km de réseaux de distribution sous pression

## 1.2 LE COMITE SYNDICAL ET CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA REGIE D'EXPLOITATION

### 1.2.1 LES DELEGUES COMMUNAUX

Chaque commune désigne 1 délégué (et 1 suppléant) pour la représenter au S.I.D. soit un total de 123 délégués.

### 1.2.2 LES DELEGUES AU COMITE SYNDICAL DU S.I.D. ET AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA REGIE DU SID

En application des statuts du S.I.D., les délégués communaux se réunissent au sein de chaque territoire pour désigner leur représentant au comité syndical du S.I.D. (organe délibérant de la collectivité).

Chaque territoire est représenté, quelle que soit sa surface irriguée par 2 délégués et au-delà de 1 000 ha par un délégué supplémentaire par tranche de 1 000 ha.

Nom du Territoire	Communes membres	Surface souscrite au 01/01/2019	Nb de délégués communaux	Nb de délégués au SID
Bourne-Valentinois	ALIXAN, BARCELONNE, BEAUMONT-LES-VALENCE, BEAUREGARD-BARET, BESAYES, BOURG-DE-PEAGE, BOURG-LES-VALENCE, CHABEUIL, CHARPEY, CHATEAUDOUBLE, CHATEAUNEUF-SUR-ISERE, CHATUZANGE-LE-GOUBET, EYMEUX, GRANGES-LES-BEAUMONT, HOSTUN, JAILLANS, LA BAUME CORNILLANE, LA BAUME D'HOSTUN, MALISSARD, MARCHES, MONTELEGER, MONTELIER, MONTMEYRAN, MONTVENDRE, OURCHES, PEYRUS, PORTES-LES-VALENCE, SAINT-BARDOUX, SAINT-MARCEL-LES-VALENCE, SAINT-NAZAIRE-EN-ROYANS, SAINT-VINCENT-LA-COMMANDERIE, UPIE, VALENCE	10 933 ha	33	11
Etoile – Livron	ETOILE-SUR-RHONE, LIVRON-SUR-DROME	1 900 ha	2	2
Drôme Nord	ALBON*, ANDANCETTE, ANNEYRON*, BEAUSEMBLANT* BOUGE-CHAMBALUD (38), SAINT-RAMBERT-D'ALBON	1 131 ha	6	2
Herbasse - Valloire	ALBON*, ANNEYRON*, ARTHEMONAY, BATHERNAY BEAUSEMBLANT*, BREN, CHARMES-SUR-L'HERBASSE, CHATEAUNEUF-DE-GALAURE, CHAVANNES, CLAVEYSON, CREPOL, HAUTERIVES, LA MOTTE-DE-GALAURE, LAVEYRON, MARGES, MARSAZ, MONTCHENU, SAINT-BARTHELEMY-DE-VALS, SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE, SAINT-MARTIN-D'AOUT, SAINT-UZE	1 062 ha	21 (dont 3 communes * également sur Drôme Nord)	2
Hermitage	CHANTEMERLE-LES-BLES, CROZES-HERMITAGE, EROME, GERVANS, LARNAGE, MERCUROL-VEAUNES, SERVES-SUR-RHONE	476 ha	7	2
Plaine de Romans	CHATILLON-SAINT-JEAN, GENISSIEUX, GEYSSANS, MOURS-SAINT-EUSEBE, PARNANS, PEYRINS, SAINT-LATTIER (38), SAINT-PAUL-LES-ROMANS, TRIORS	1 914 ha	9	2
Val de Drôme	ALEX, AUTICHAMP, CHABRILLAN, CLIIOUSCLAT, CREST, DIVAJEU, EURRE, GRANE, LA REPARA-AURIPLES, LORIOI-SUR-DROME, MONTOISON, SAOU, VAUNAVEYS-LA-ROCHETTE	1 950 ha	13	2

Valdaine – Marsanne	ALLAN, BONLIEU-SUR-ROUBION, CHAROLS, CHATEAUNEUF-DU-RHONE, CLEON D'ANDRAN, CONDILLAC, ESPELUCHE, LA BATIE-ROLLAND, LA BEGUDE DE MAZENC, LA COUCOURDE, LA LAUPIE, LA TOUCHE, LES TOURRETTES, MALATAVERNE, MANAS, MARSANNE, MONTBOUCHER-SUR-JABRON, MONTELIMAR, PONT-DE-BARRET, PORTES-EN-VALDAINE, PUYGIRON, PUY-SAINT-MARTIN, ROCHEFORT-EN-VALDAINE, ROYNAC, SAINT-GERVAIS-SUR-ROUBION, SAINT-MARCEL-LES-SAUZET, SALETES, SAUZET, SAVASSE	4 495 ha	29	5
Sud	CLANSAYES, DONZERE, LA GARDE-ADHEMAR, LES GRANGES-GONTARDES, SAINT-PAUL-TROIS-CHATEAUX, SAINT-RESTITUT, SOLERIEUX, SUZE-LA-ROUSSE, VALAURIE	817 ha	9	2
Total		24 678 ha	126	30

Les représentants extérieurs au conseil d'administration de la régie du SID sont :

*2 représentants de la Chambre d'Agriculture de la Drôme :*

- Monsieur Jean-Pierre ROYANNEZ
- Monsieur Jean-Michel COTTE

*4 représentants des usagers professionnels :*

- Monsieur Paul DESPESE
- Monsieur Christian FOREST
- Monsieur Thierry MOMMEE
- Monsieur Emmanuel GREGOIRE

*2 représentants des usagers non professionnels :*

- Monsieur Jean-Paul CROUZET
- Monsieur Christian ESTEVES

*1 représentant des communes du Royans :*

- Monsieur Emmanuel MICOLOD

*3 experts en irrigation dans le périmètre des communes membres :*

- Monsieur Léo CHOVIN
- Monsieur Guy LUNEAU
- Monsieur Jean CHANAS

Conformément aux statuts du SID, le comité syndical se réunit :

- ⇒ En formation élargie (avec les personnes extérieures) chaque fois que le comité d'administration de la régie aurait eu vocation à donner un avis :
  - ✓ organisation générale des services,
  - ✓ vote du budget,
  - ✓ vote des tarifs du service,
  - ✓ et toute question relative au fonctionnement de la régie,
- ⇒ En formation restreinte (sans les personnes extérieures) chaque fois que le comité d'administration de la régie n'avait pas d'avis à donner et notamment :
  - ✓ désignation du directeur,
  - ✓ élection du président et des vice-présidents,
  - ✓ modification des statuts du syndicat,
  - ✓ composition du comité syndical,
  - ✓ désignation des membres extérieurs,

### 1.2.3 LES REUNIONS DU COMITE SYNDICAL DU S.I.D. ET DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA REGIE DU SID

5 réunions ont eu lieu en 2022.

Les délibérations prises ont été les suivantes :

date	libellé
17/03/2022	Tarif 2022 HT Professionnels et Communes – Territoire Bourne Valentinois
17/03/2022	Compte-rendu des actes accomplis par le Président
17/03/2022	Convention d'assistance technique entre le SID et l'ASA d'Auberives-en-Royans
17/03/2022	Facturation redevance Agence de l'Eau aux abonnés 2022
17/03/2022	Missions administratives et techniques 2022
17/03/2022	Rapport sur les orientations budgétaires 2022
17/03/2022	Tarifs 2022 Surcoût énergie
17/03/2022	Tarif 2022 Déléataire – Territoire Etoile-Livron
17/03/2022	Tarif 2022 HT Professionnels et Communes – Territoire Val de Drôme
17/03/2022	Tarif 2022 HT Professionnels et Communes – Territoires : Bourne Valentinois, Val de Drôme, Marsanne-Valdaine, Sud, Plaine de Romans, Drôme Nord, Valloire-Herbasse et Hermitage
17/03/2022	Tarif 2022 HT Professionnels et Communes – Territoires : Plaine de Romans, Drôme Nord, Valloire-Herbasse, Hermitage
17/03/2022	Tarif 2022 HT Professionnels et Communes – Territoires : Valdaine, Sud
17/03/2022	Tarifification 2022 – Prestation main d'œuvre
17/03/2022	Tarifification pour 2022 des usagers non professionnels
12/04/2022	Affectation du résultat 2021 – Budget annexe photovoltaïque
12/04/2022	Affectation du résultat 2021 – Budget principal (annule et remplace)
12/04/2022	Approbation du BP 2022 – Budget annexe photovoltaïque
12/04/2022	Approbation du BP 2022 – Budget principal (annule et remplace)
12/04/2022	Approbation du Compte Administratif 2021 – Budget annexe photovoltaïque
12/04/2022	Approbation du Compte Administratif 2021 – Budget principal (annule et remplace)
12/04/2022	Approbation du Compte de Gestion 2021 – Budget annexe photovoltaïque
12/04/2022	Approbation du Compte de Gestion 2021 – Budget principal
12/04/2022	Attribution d'une subvention au Groupement d'Entraide
12/04/2022	Avance consentie par le Budget principal au Budget annexe photovoltaïque
12/04/2022	Constitution de provision
12/04/2022	Convention de partenariat entre le SYMBHI, EDF et le SID – Etude d'expérimentation sur les éclusées de la basse Bourne – Attribution d'une subvention
12/04/2022	Etude prospective du Canal de la Bourne
12/04/2022	Projet Hauts de Provence Rhodanienne – Plan de financement et convention de co-maîtrise d'ouvrage
05/07/2022	Modification du BP 2022 suite aux propositions de la Chambre Régionale des Comptes
12/10/2022	Admissions en non-valeur 2021
12/10/2022	Cession d'une parcelle cadastrée section ZR n° 30 à Alixan à la Société CEMEX

12/10/2022	Comptabilité analytique 2021
12/10/2022	Compte-rendu des actes accomplis par le Président
12/10/2022	Décision modificative n° 2 - Budget principal SID 2022
12/10/2022	Décision Modificative n° 2
12/10/2022	Demande de subvention pour la réalisation de la mission de préfiguration dans le cadre du projet Hauts de Provence Rhodanienne (HPR)
12/10/2022	Dossier de déclaration loi sur l'eau et demande d'autorisation de défrichement
12/10/2022	Facturation 2022 : quotas et minimums de consommation
12/10/2022	Porter à connaissance de l'avis de la Chambre Régionale des Comptes
22/11/2022	Achat d'électricité pour 2023 – Décision à prendre concernant la sur-couverture de l'écrêtement
22/11/2022	Cession de la parcelle de l'ancrage rive droite de la passerelle du barrage d'Auberives en Royans
22/11/2022	Contrat d'assurance des risques statutaires 2023-2026
22/11/2022	Décision modificative n° 3 au Budget principal 2022
22/11/2022	Prime de partage de la valeur

### 1.3 PRESIDENT ET VICE-PRESIDENTS

Le S.I.D. est représenté par son Président et 6 vice-Présidents élus le 18 septembre 2020 :

M Bernard VALLON : Président

1<sup>er</sup> Vice Présidente : Mme VIAL Anne Claire: Grands projets structurants

2<sup>ème</sup> Vice Président : M ROCH Gérard : Gestion des finances

3<sup>ème</sup> Vice Président : M GARIN Maryannick : Gestion des ressources humaines

4<sup>ème</sup> Vice Président : M GRANGEON Philippe : Marchés publics et achats

5<sup>ème</sup> Vice Président : M TRAVERSIER Richard : Exploitation et relations irrigants

6<sup>ème</sup> Vice Président : M CHASTANG Jean Christophe : Gestion du foncier

### 1.4 BUREAU ET COMITE DIRECTEUR DE LA REGIE DU SID

Le bureau du SID est constitué de :

M Le Président : M Bernard VALLON

Les Vice-Présidents

Un représentant par territoire :

- Monsieur Luc ARMANET, *responsable du territoire de Drôme Nord*
- Monsieur Franck DOCHIER, *responsable du territoire de Valloire-Herbasse*
- Monsieur Nicolas FLANDIN, *responsable du territoire de l'Hermitage*
- Monsieur Ludwig BLANC, *responsable du territoire du Val de Drôme*
- Monsieur Sébastien MOURRAT, *responsable du territoire Plaine de Romans*

Il est élargi à 4 personnes extérieures membres du Conseil d'Administration de la Régie pour siéger en formation de **Comité Directeur de la Régie**.

- Monsieur Léo CHOVIN
- Monsieur Jean CHANAS
- Monsieur Guy LUNEAU
- Monsieur Jean-Paul CROUZET

## 1.5 COMMISSIONS

### Composition de la commission d'appel d'offres :

M Bernard VALLON Président,

délégués titulaires : Monsieur Philippe GRANGEON, Monsieur Gérard ROCH, Madame Anne-Claire VIAL, Monsieur Stéphane HILAIRE, Monsieur Christian CHABERT

délégués suppléants : Monsieur Christian RAMAT, Monsieur Laurent TERRAIL , Madame Anaïs ROBERT, Monsieur Maryannick GARIN, Monsieur Ludwig BLANC

### Composition de la commission de délégation de services publics :

M Bernard VALLON Président,

délégués titulaires : Monsieur Philippe GRANGEON, Monsieur Jean-Christophe CHASTANG, Monsieur Claude LAYS, Monsieur Nicolas FLANDIN, Monsieur Richard TRAVERSIER

délégués suppléants : Monsieur Christian RAMAT, Monsieur Laurent TERRAIL, Madame Anaïs ROBERT, Monsieur Maryannick GARIN, Monsieur Ludwig BLANC.

## 1.6 REPRESENTANTS DU SID DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS

SAEML Rhône-Vallée : Monsieur Laurent TERRAIL

CLE du Val de Drôme : Monsieur Ludwig BLANC

CLE du Sage Bas Dauphiné Plaine de Valence : Madame Anne-Claire VIAL

CLE du Sage Bièvre-Lies-Valloire : Monsieur Luc ARMANET

CLE du Sage Roubion-Jabron : Monsieur Frédéric LERAT

Représentants à l'OUGC :

Délégués titulaires : Monsieur Bernard VALLON, Madame Anne-Claire VIAL, Monsieur Gérard ROCH, Monsieur Maryannick GARIN, Monsieur Philippe GRANGEON, Monsieur Richard TRAVERSIER, Monsieur Jean-Christophe CHASTANG, Monsieur Ludwig BLANC, Monsieur Sébastien ROUSSIN, Monsieur Franck DOCHIER, Monsieur Georges DELOCHE, Monsieur Nicolas FLANDIN

Délégués suppléants : Monsieur Romuald-Davy DOUCIN, Monsieur Sébastien MOURRAT, Monsieur Claude LAYS

## 2- GESTION

La majeure partie des réseaux est désormais gérée en régie directe et il n'y a plus qu'un seul territoire géré par voie d'affermage.

### 2.1 GESTION EN DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Les réseaux du territoire d'Etoile-Livron sont gérés par la SAUR par un contrat qui prend fin au 21 décembre 2030.

Le réseau du territoire de Larnage était géré par la société VEOLIA : contrat de délégation de service public du 1<sup>er</sup> janvier 2016 dont la date de fin était le 31 décembre 2027.

D'un commun accord entre le SID et le délégataire (VEOLIA), il a été mis fin à ce contrat le 31 décembre 2021, par un protocole de fin de contrat anticipé du 9 décembre 2021.

Le réseau du territoire de Serves-Erôme-Gervans était quant à lui géré par la société SAUR, dont le contrat arrivait à échéance le 31 mars 2022. Compte-tenu de la reprise en régie du réseau de Larnage mais aussi des recommandations de la Chambre Régionale des Comptes dans son rapport rendu en 2020, il a été décidé de reprendre l'exploitation de ce réseau en régie, conjointement avec celui de Larnage, afin d'optimiser les moyens du SID. Afin de permettre une mise en service au courant du mois de mars 2022, il a été convenu avec la société SAUR de mettre fin au contrat en cours au 28 février 2022., par avenant en date du 9 décembre 2021.

### 2.2 GESTION EN REGIE DIRECTE

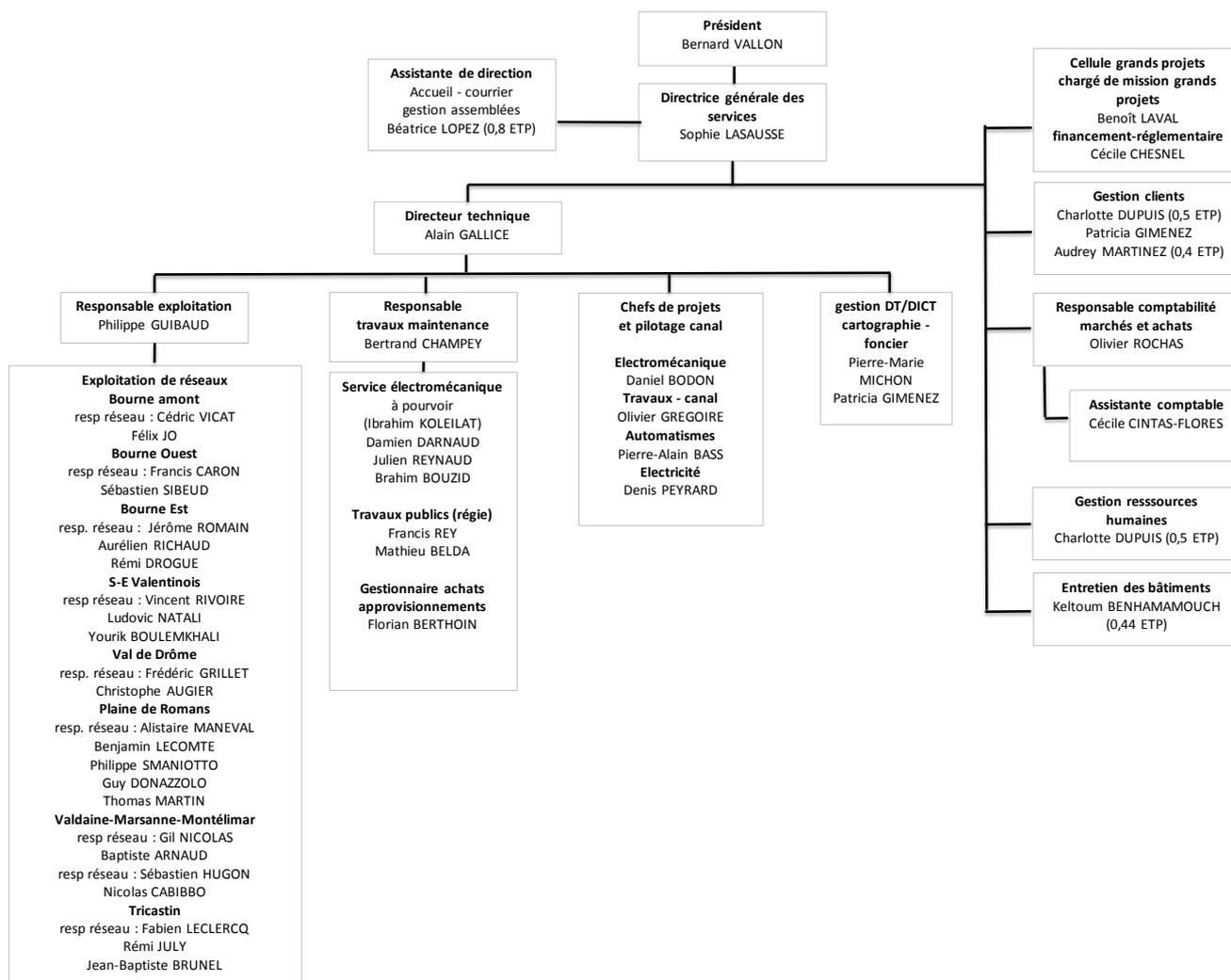
Les autres territoires sont gérés en régie par les équipes du SID, dont les équipes sont organisées comme suit :

- une **direction générale** implantée au siège, encadrant une cellule « Grands projets » ainsi que les services supports administratifs : ressources humaines, gestion clients, comptabilité et marchés,
- Une **direction exploitation**, encadrant les **services supports techniques** implantés au siège : service Maintenance et travaux, Cartographie et foncier, des chefs de projet et 3 antennes d'exploitation placées sous l'autorité d'un responsable basé au siège :
  - **antenne "plaine de Valence"** implantée au siège assurant l'exploitation des réseaux et les relations avec les irrigants situés entre la rivière Isère et la Rivière Drôme,
  - **antenne "plaine de Romans"** implantée dans les locaux de St Paul Les Romans assurant l'exploitation des réseaux et les relations avec les irrigants situés au nord de la rivière Isère,

- **antenne "plaine de la Valdaine"** implantée dans les locaux de Montboucher sur Jabron assurant l'exploitation des réseaux et les relations avec les irrigants situés au sud la Rivière Drôme.

## 2.3 RESSOURCES HUMAINES

### 2.2.1 ORGANIGRAMME



### 2.2.2 STATUT DU PERSONNEL

Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, l'effectif du S.I.D. est de 46 personnes, dont 4 à temps partiel.

Statut	Nb
Privé	40
Public titulaire	6

1 agents ayant le statut de fonctionnaire a souhaité accéder à un contrat de droit privé, d'où la baisse du nombre de personnels titulaires.

### 2.2.3 EVOLUTION DES EFFECTIFS

Nombre de recrutements : 8

5 agents d'exploitation de réseau :

- Rémi MOLINA
- Nicolas CABIBBO
- Yohan COMABELLA
- Guy DONAZZOLO
- Thomas MARTIN

1 gestionnaire achats-approvisionnements

- Florian BERTHOIN

1 technicien de maintenance électromécanique :

- Olivier MULLER

1 agent de travaux publics

- Jamel MEDDOURI (en remplacement d'un salarié en arrêt maladie)

2 CDD ont été transformés en CDI durant l'année :

- Rémi DROGUE (recruté en 2021)
- Nicolas CABIBBO

Le SID a eu recours à l'intérim afin de pallier les absences.

Nombre de départs : 4

➤ Retraite :

- Jacques GENESTON (territoire Sud)

➤ Autres motifs : 8

- Rémi MOLINA
- Yohan COMABELLA
- Yoann WACHAJA
- Samuel BERNY
- Emmanuel GARCIN
- Paloma REVERT (fin contrat d'apprentissage)
- Jean-Claude DUCROS
- Jamel MEDDOURI

## 2.2.4 DELEGUES DU PERSONNEL

L'élection des délégués au CSE a eu lieu en 2022.

Ont été élus titulaires :

- Alistaire MANEVAL
- Patricia GIMENEZ

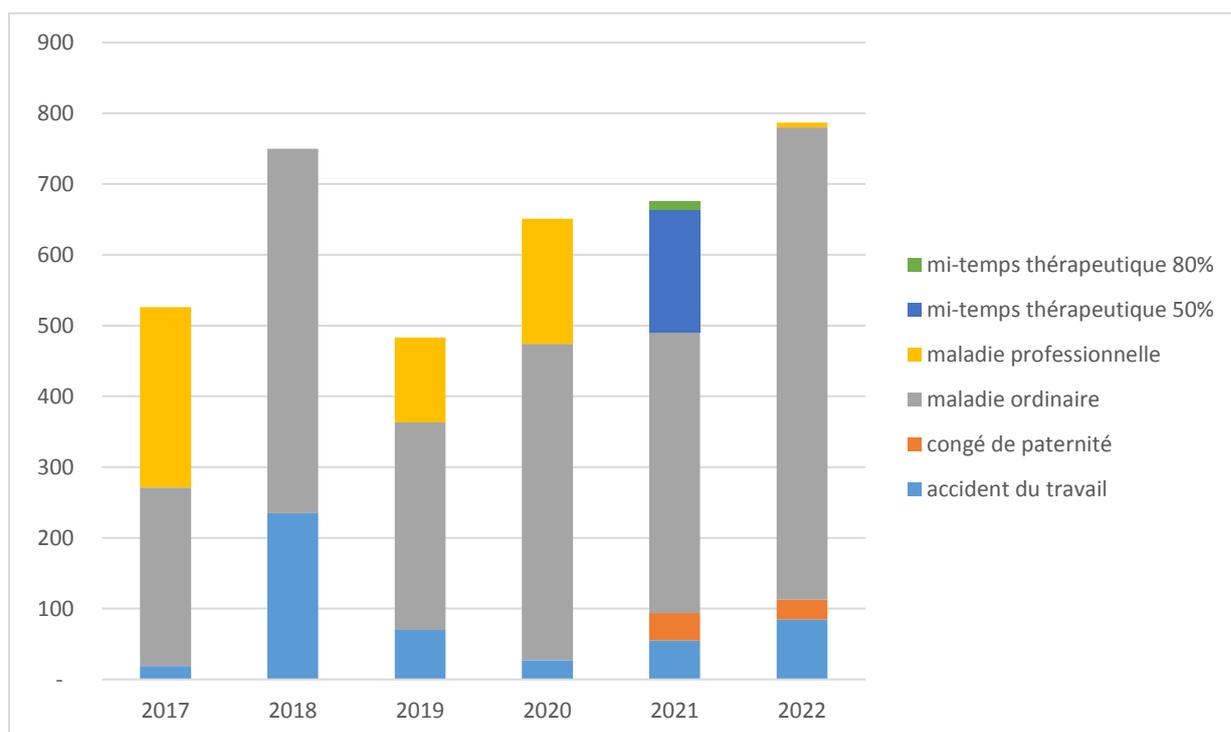
Ont été élus suppléants :

- Fabien LECLERQ
- Damien DARNAUD

## 2.2.5 ABSENCES

L'absentéisme pour cause de maladie est à nouveau en progression suite à des arrêts longs.

Deux salariés ont totalisé 560 jours d'absence sur les 941 jours d'absence pour maladie ou accident du travail enregistrés en 2022.



---

## 2.2.6 FORMATION

31 salariés ont suivi au moins une formation en 2022 :

- Dans le domaine de la sécurité : habilitations électriques (initiales et recyclage), CACES, autorisation d'intervention à proximité des réseaux
- Dans le domaine juridique (servitudes)
- Dans le domaine informatique (mise en place d'un logiciel de gestion des interventions, des commandes et des stocks)

Au total, 353 h de formation ont été dispensées en 2022, pour un montant de 18.620 €.

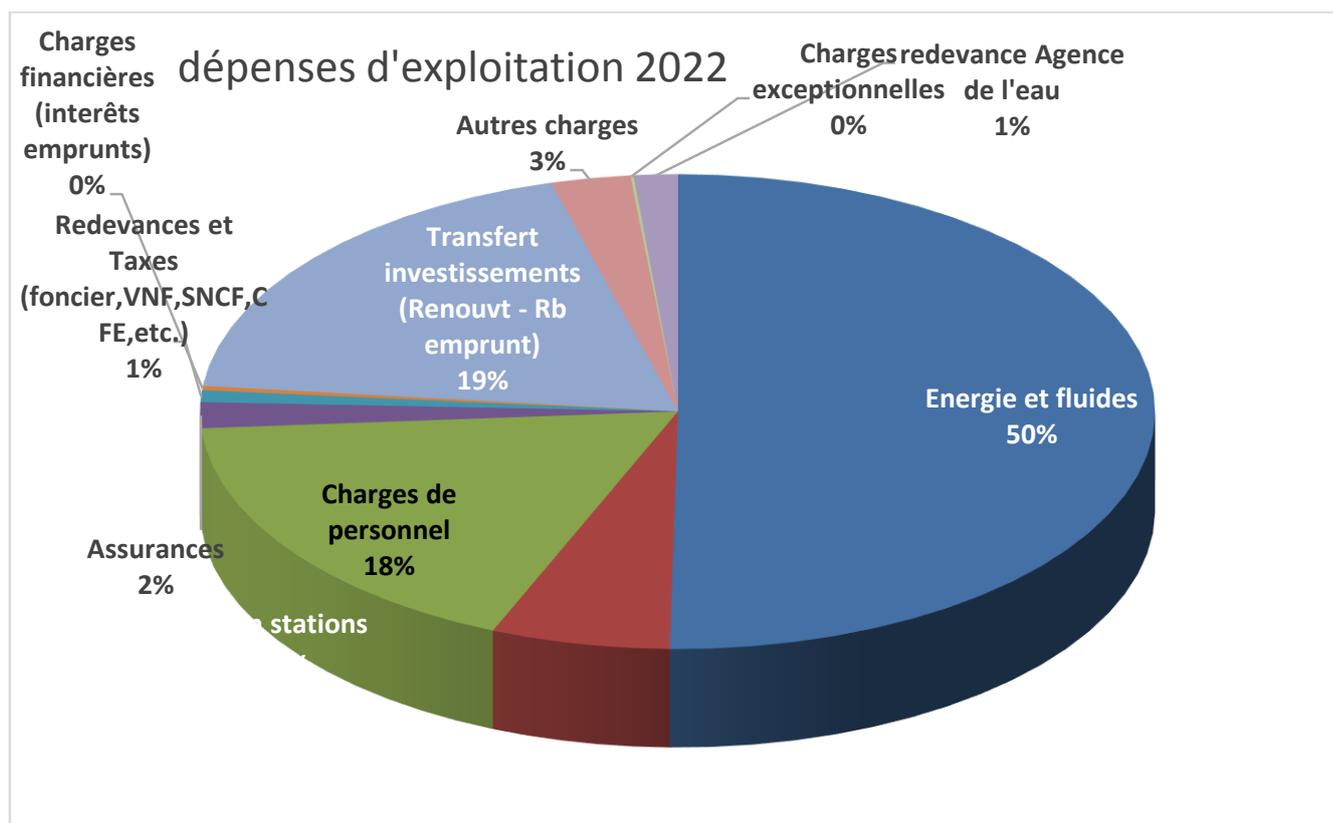
### 3- LES RESULTATS FINANCIERS DE L'ANNEE 2022

#### 3.1 SYNTHÈSE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

##### 3.1.1 SECTION DE FONCTIONNEMENT

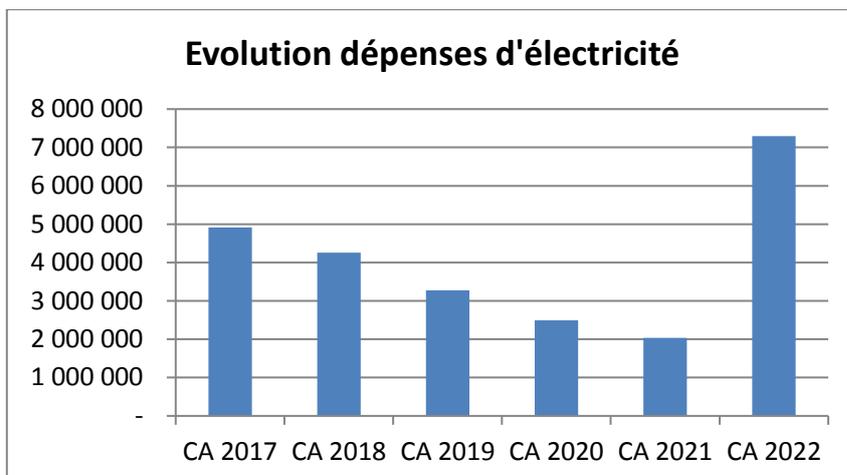
dépenses de fonctionnement	CA 2021	CA 2022	écart en % CA à CA
Energie et fluides	2 036 686,15	7 295 287,71	258,19
Entretien stations réseaux	1 666 560,72	1 231 545,83	- 26,10
Charges de personnel	2 426 670,74	2 546 383,21	4,93
Assurances	133 161,99	254 765,22	91,32
Redevances et Taxes (foncier, VNF, SNCF, CFE, etc.)	143 221,76	116 606,74	- 18,58
Charges financières (intérêts emprunts)	62 270,16	42 003,00	- 32,55
Transfert investissements (Renouvt - Rb emprunt)	3 062 041,58	2 756 763,04	- 9,97
Autres charges	540 560,97	390 492,06	- 27,76
Charges exceptionnelles	48 604,53	15 445,14	- 68,22
redevance Agence de l'eau	406 957,00	216 041,00	- 46,91
<b>TOTAL</b>	<b>10 526 735,60</b>	<b>14 865 332,95</b>	<b>41,22</b>

Les dépenses se répartissent comme suit :



L'électricité qui représentait précédemment moins de 20% des dépenses en représente désormais la moitié.

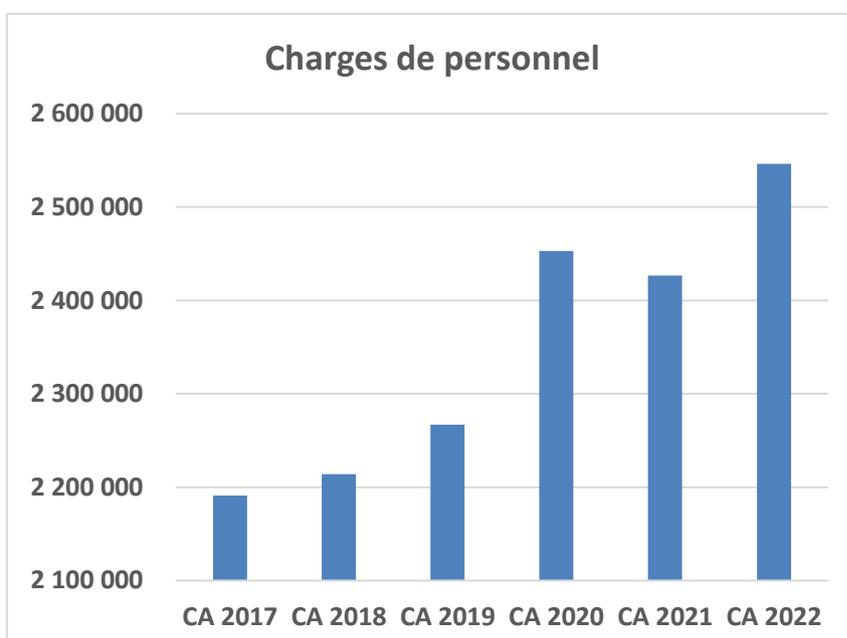
⇒ La consommation d'électricité a doublé, suivant en cela la consommation de nos clients : 69,6 GWh contre 34,5 GWh en 2021.



⇒ Le prix de l'électricité s'est établi au final à 70 € le MWh hors toutes taxes.

2022	prix consultation	surcoût écrêtement	prix suite écrêtement	ARENH +	prix suite ARENH +	remise ENGIE	prix définitif
prix moyen	15,70	130,13	145,83	- 61,64	84,19	- 15,00	69,19

⇒ La masse salariale est en augmentation de près de 5% : cette augmentation est liée à l'impact en année pleine des recrutements effectués courant 2021 ainsi qu'à la nécessité de faire appel à une agence d'intérim.



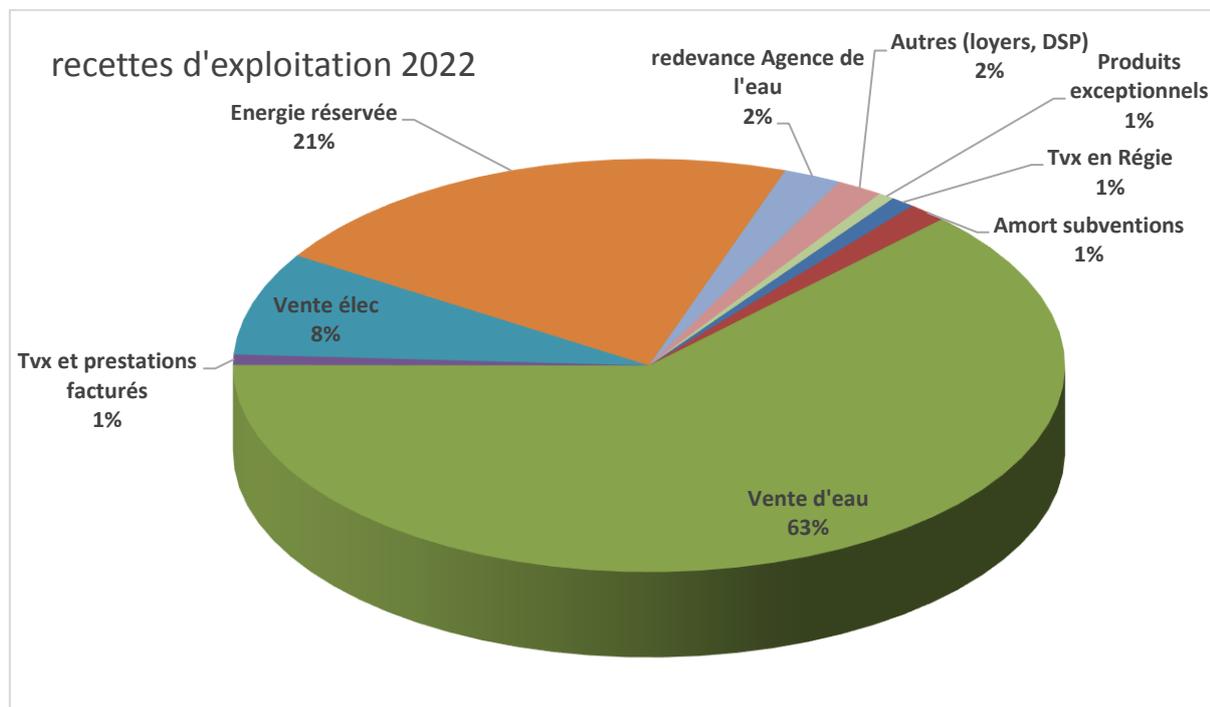
Les recettes de fonctionnement se sont établies comme suit :

Les recettes d'exploitation sont en forte augmentation sous l'effet :

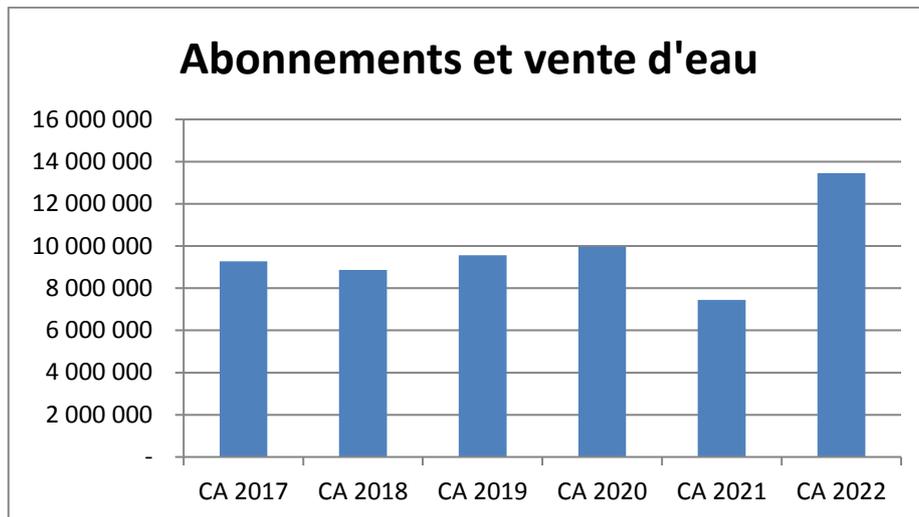
- du doublement des volumes consommés par rapport à 2021,
- de l'augmentation du prix de l'eau (abonnement et consommation),
- du prix de vente de l'hydroélectricité,
- du montant de l'énergie réservée.

Recettes de fonctionnement	CA 2021	CA 2022	écart en % CA à CA
Tvx en Régie	222 645,03	201 016,54	- 9,71
Amort subventions	328 070,14	330 108,34	0,62
Vente d'eau	7 447 311,64	13 448 214,58	80,58
Tvx et prestations facturés	177 348,04	174 431,87	- 1,64
Vente élec	917 207,39	1 733 947,84	89,05
Energie réservée	581 004,68	4 598 266,11	691,43
redevance Agence de l'eau	242 953,39	483 232,34	98,90
Autres (loyers, DSP)	251 263,06	387 015,71	54,03
Produits exceptionnels	421 481,96	133 984,25	- 68,21
<b>TOTAL</b>	<b>10 589 285,33</b>	<b>21 490 217,58</b>	<b>102,94</b>

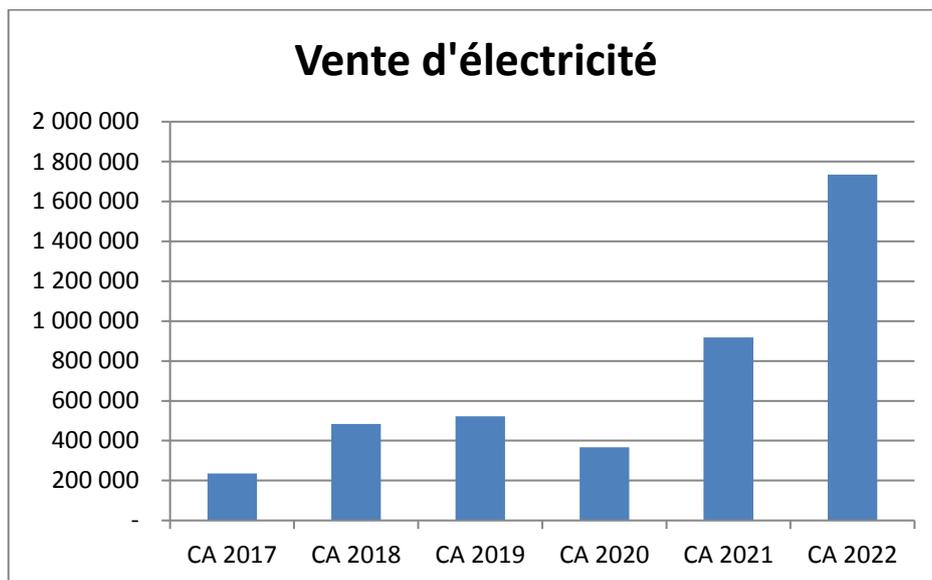
Leur répartition est la suivante :



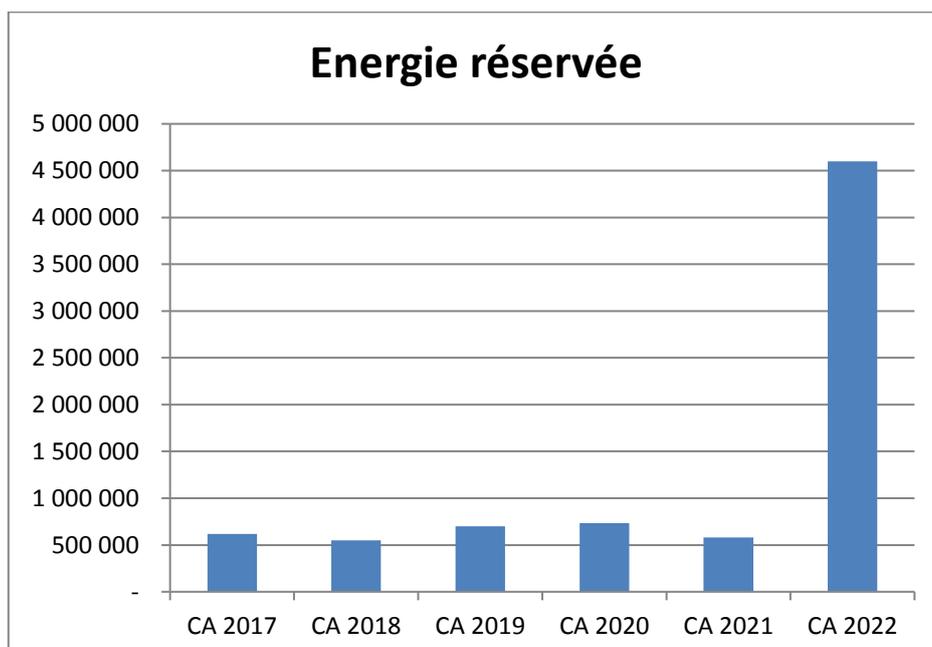
⇒ Les recettes de vente d'eau sont en hausse de 80%



⇒ Malgré une baisse de production de 20% sur nos 2 centrales, le produit de la vente de l'hydroélectricité, soit 10 831 518 kWh, est en augmentation de 74%. Le prix moyen du MWh vendu s'est élevé à 180 €.



⇒ Le produit de l'énergie réservée a été multiplié par 8. Le produit du 4ème trimestre a été basé sur un prix du MWh de 470 €.



L'exercice 2022 se solde ainsi :

<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>CA 2022</b>
<b>TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION</b>	<b>14 865 332,95</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION</b>	<b>21 922 216,12</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>7 056 883,17</b>

Ces 7 millions seront consacrés intégralement à amortir la hausse du prix de l'électricité 2023.

### 3.1.2 SECTION D'INVESTISSEMENT

Le SID a réalisé pour 4,6 M€ d'investissements et 3,6 M€ sont engagés mais non encore facturés :

<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>CA 2022</b>	<b>RAR 2022</b>
<b>20 ETUDES ET LOGICIELS</b>	<b>30 420,95</b>	<b>4 000,00</b>
<b>21 MATERIEL COMMUN</b>	<b>51 293,94</b>	<b>68 385,00</b>
<b>23 TRAVAUX HORS OPERATIONS</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>OPERATIONS</b>		
<b>110 TERRITOIRE SUD EST VALENTINOIS</b>	<b>98 678,44</b>	<b>39 187,26</b>
<b>120 TERRITOIRE PLAINE DE ROMANS</b>	<b>23 675,05</b>	<b>18 844,20</b>
<b>130 TERRITOIRE CREST NORD</b>	<b>12 723,56</b>	<b>5 845,00</b>
<b>131 MAILLAGE CREST-ALEX MONTOISON</b>	<b>1 425 125,82</b>	<b>504 892,41</b>
<b>140 TERRITOIRE CREST SUD</b>	<b>12 307,59</b>	<b>10 250,00</b>
<b>141 EXTENSION RESERVE DIVAJEU</b>	<b>134 402,73</b>	<b>81 387,11</b>
<b>150 TERRITOIRE ALLEX MONTOISON</b>	<b>2 789,56</b>	<b>38 191,00</b>
<b>160 TERRITOIRE MARSANNE</b>	<b>54 950,60</b>	<b>1 052,00</b>
<b>170 TERRITOIRE MONTELMAR</b>	<b>177 226,85</b>	<b>-</b>
<b>180 ALIMENTATION ALLEX MONTOISON</b>	<b>719 910,36</b>	<b>52 311,40</b>
<b>200 TERRITOIRE TRICASTIN ST RESTITUT</b>	<b>46 802,53</b>	<b>-</b>
<b>201 RECONVERSION RESEAU GRAVITAIRE TRICASTIN</b>	<b>-</b>	<b>68 385,00</b>
<b>210 TERRITOIRE LORIOU CLIOUSCLAT</b>	<b>6 950,00</b>	<b>9 756,98</b>
<b>220 TERRITOIRE VALLOIRE GALAURE</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>240 TERRITOIRE LARNAGE</b>	<b>9 005,00</b>	<b>-</b>
<b>250 TERRITOIRE PEYRINS GEYSSANS</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>260 TERRITOIRE DROME NORD</b>	<b>144 449,24</b>	<b>45 891,00</b>
<b>270 TERRITOIRE ETOILE LIVRON</b>	<b>13 356,23</b>	<b>-</b>
<b>280 TERRITOIRE SERVES EROME GERVAIS</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>290 TERRITOIRE DROME DES COLLINES</b>	<b>135 745,69</b>	<b>40 863,23</b>
<b>30 HYDRAULIQUE - CENTRALES</b>	<b>45 428,00</b>	<b>-</b>
<b>300 SIEGE DU SID</b>	<b>16 895,94</b>	<b>-</b>
<b>40 RESEAUX PRESSION BOURNE</b>	<b>765 271,10</b>	<b>259 311,52</b>
<b>410 RENFO. ALIMENTATION PLAINE D EYMEUX</b>	<b>299 882,90</b>	<b>1 996 825,61</b>
<b>50 GRAVITAIRE BOURNE</b>	<b>348 837,76</b>	<b>264 801,97</b>
<b>51 BARRAGE</b>	<b>10 599,85</b>	<b>93 740,80</b>
<b>60 RESERVE FONCIERE</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>80 RESERVE CHATEAUDOUBLE</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>	<b>4 586 729,69</b>	<b>3 603 921,49</b>

Parmi les plus importants chantiers :

- Le chantier d'alimentation du territoire d'Allex-Montoison par l'eau du Rhône a été terminé.
- Le maillage entre Allex et Crest Nord a démarré en 2022 et va bientôt se terminer.
- L'extension de la réserve de Divajeu a été réalisée sur les deux intersaisons 2021-2022 et 2022-2023.
- La prise d'eau sur le canal de la Bourne en vue de la construction de la nouvelle station de pompage de la Baume d'Hostun a été faite en 2022. La construction de la station est en cours.

Le SID a encaissé 378.000 € M€ de subvention. Il reste 2,9 M€ à percevoir sur nos principales opérations.

RECETTES D'INVESTISSEMENT	CA 2022	RAR 2022
13111 Agence Eau	272 160,12	2 189 291,54
13118 Etat	46 352,28	-
1312 Régions	5 758,60	51 827,40
1313 Département	25 569,00	427 779,67
1317 Europe	-	-
1318 Autres (compagnie nationale du Rhône)	28 719,00	247 644,39
<b>13 SUBVENTIONS INVESTISSEMENT</b>	<b>378 559,00</b>	<b>2 916 543,00</b>
1641 Emprunts		
<b>16 EMPRUNTS</b>	-	-
2111 Vente terrains		
21531 Réseaux d'adduction eau		
<b>21 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	-	-
2763 rembt avance budget annexe photovoltaïque	-	-
<b>27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	-	-
<b>TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT</b>	<b>378 559,00</b>	<b>2 916 543,00</b>

L'exercice se solde en investissement par un résultat déficitaire de 2.195.146 €.

### 3.1.3 RESULTAT DE L'EXERCICE

	RESULTAT ANTERIEUR	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT EXERCICE	SOLDE D'EXECUTION
Exploitation	3 628 391,30	14 865 332,94	21 922 216,12	7 056 883,18	10 685 274,48
Investissement	6 898 354,25	5 320 467,97	3 135 322,04	-2 185 145,93	4 713 208,32
<b>TOTAL</b>	<b>10 526 745,55</b>	<b>20 185 800,91</b>	<b>25 057 538,16</b>	<b>4 871 737,25</b>	<b>15 398 482,80</b>

L'excédent de fonctionnement est reporté en réserves pour 3.258.133,33 € et en report en recettes du budget 2023 pour 7.427.141,15 €.

### 3.2 ETAT DE LA DETTE

Le SID poursuit son désendettement.

4 emprunts sont arrivés à échéance en 2022.

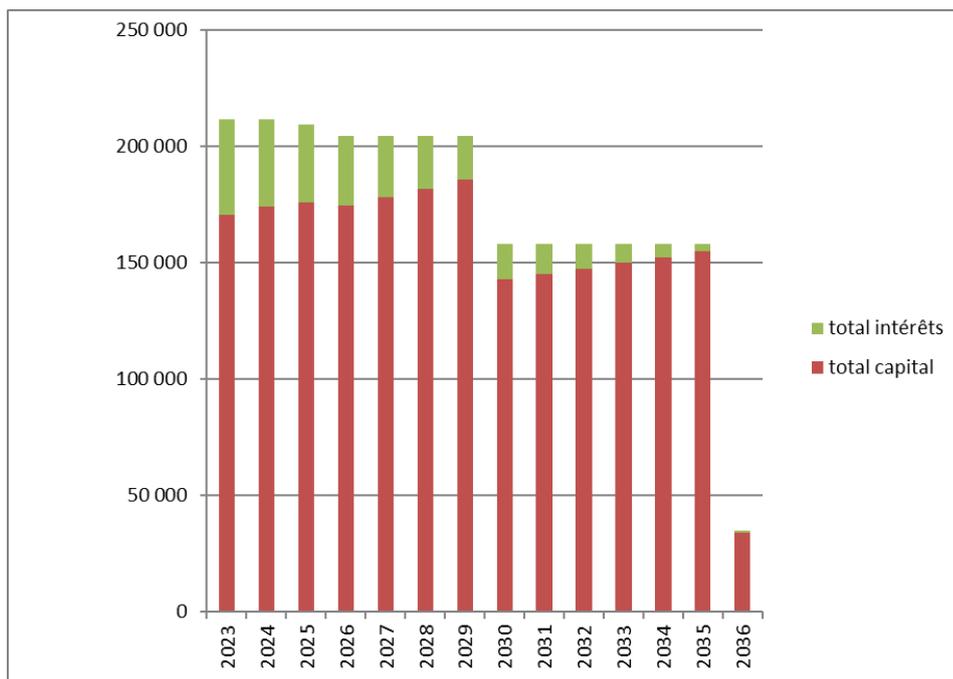
Le capital restant dû au 31 décembre 2022 s'élève à **2.064.890 €**. La dette est composée à 100% de produits non structurés.

**L'annuité de l'exercice 2022 s'est élevée à 245.571,20 €**

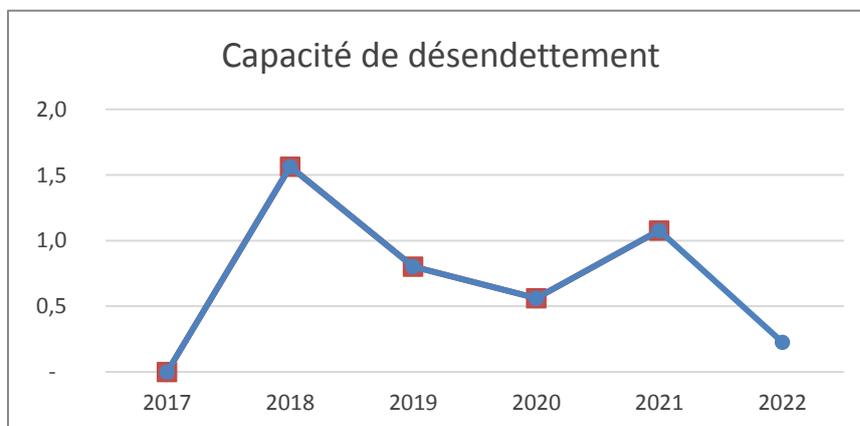
dont Capital : 187.613,40 €

dont Charges d'intérêts : 57.957,84 €

Le profil d'extinction de la dette se présente comme suit :



La capacité de désendettement (qui mesure le nombre d'années qui serait nécessaires pour rembourser la totalité du capital de sa dette en supposant que le SID y consacre l'intégralité de son épargne brute) s'est légèrement allongée du fait de la baisse des recettes d'exploitation mais est toujours faible :



### 3.3 ETAT DU RECOUVREMENT

Au 31 décembre 2022, les restes à recouvrer au titre des exercices antérieurs sont les suivants :

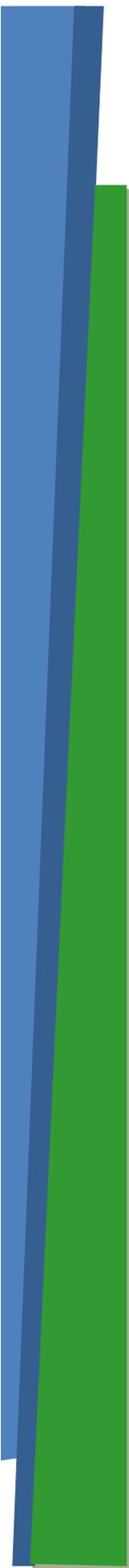
territoire	2018	2019	2020	2021	2022	Total général
Bourne-Valentinois	7 755,55	31 299,94	18 651,38	42 602,84	27 491,69	127 801,40
Drôme Nord	-	2 106,52	892,98	571,03	-	3 570,53
Hermitage	-	-	-	-	-	-
Marsanne-Montélimar	953,33	16 639,54	20 657,92	20 365,37	-	58 616,16
Plaine de Romans		3 347,50	2 396,55	42,51	179,59	5 966,15
Sud	21,68	481,97	1 146,67	2 003,44	1 623,82	5 277,58
Val de Drôme		366,57	806,58	1 862,07	175,10	3 210,32
Valloire-Herbasse	880,93	960,87	1 118,90	2 273,02	-	5 233,72
<b>Total général</b>	<b>9 611,49</b>	<b>55 202,91</b>	<b>45 670,98</b>	<b>69 720,28</b>	<b>29 470,20</b>	<b>209 675,86</b>

Nota : Il n'a pas été tenu compte des restes à recouvrer concernant la facturation 2022 émise en novembre 2022, qui ne sont pas représentatifs.

### 4- LISTE DES MARCHES ATTRIBUES PAR LE SID EN 2022

n° marché	n° lot	intitulé du marché	titulaire	montant initial HT	date notif = réception par le titulaire
2022-0001		Réalisation d'une étude prospective du canal de la Bourne	Société du Canal de Provence	143 965,00 €	15/06/2022
2022-0002	2	Alimentation en eau d'irrigation du réseau de Crest Nord Bas Service par l'eau du Rhône via le réseau d'Allex Montoisson - pose de canalisations	Groupement conjoint RAMPA TRAVAUX PUBLICS SASU, CHAPON TRAVAUX PUBLICS, OBOUSSIER TRAVAUX PUBLICS	849 201,50 €	25/05/2022
2022-0003	1	accord-cadre à bons de commandes pour l'achat de pièces d'irrigation canalisations en fonte 60 à 1000 mm	ELECTROSTEEL EUROPE SA	Estimation : 400.000 €	01/06/2022
2022-0003	1b	accord-cadre à bons de commandes pour l'achat de pièces d'irrigation pièces de raccordement en fonte 60 à 1000 mm	ELECTROSTEEL EUROPE SA	Estimation : 80.000 €	01/06/2022
2022-0003	2	accord-cadre à bons de commandes pour l'achat de pièces d'irrigation - Appareillages robinetterie et fontainerie 60 à 1000 mm	BAYARD	Estimation : 168.000 €	01/06/2022

2022-0003	3	accord-cadre à bons de commandes pour l'achat de pièces d'irrigation de type "Bayard"	BAYARD	Estimation : 156.000 €	01/06/2022
2022-0003	4	accord-cadre à bons de commandes pour l'achat de pièces d'irrigation de type "GHM"	SAINT GOBAIN PAM CANALISATION	Estimation : 300.000 €	01/06/2022
2022-0003	5	accord-cadre à bons de commandes pour l'achat de pièces d'irrigation de type "ITRON", "Ste LIZAIGNE", "SCHLUMBERGER"	SAINTE LIZAIGNE SAS	Estimation : 384.000 €	01/06/2022
2022-0003	6	accord-cadre à bons de commandes pour l'achat de pièces d'irrigation : fournitures pour branchements d'eau et accessoires de canalisations enterrées	DMTP	Estimation : 168.000 €	15/06/2022
2022-0003	7	accord-cadre à bons de commandes pour l'achat de pièces d'irrigation : regards et fournitures en béton	DMTP	Estimation : 120.000 €	15/06/2022
2022-0004		accord-cadre maîtrise d'œuvre en vue de travaux de rénovation et de construction d'ouvrages de génie civil sur la partie amont du canal de la Bourne	SUEZ CONSULTING (SAFEGE SAS)	67 249,30 €	11/05/2022
2022-0005		Avant-projet de rénovation du barrage d'Auberives en Royans et turbinage du débit réservé	Société du Canal de Provence	93 740,80 €	19/08/2022
2022-0008	1	Création de la station de pompage de La Baume d'Hostun et renforcement du réseau d'irrigation de la plaine d'Eymeux : fourniture de canalisations	DMTP (AE initial) FRANS BONHOMME suite avenant 1	112 229,38 €	02/09/2022
2022-0008	2	Création de la station de pompage de La Baume d'Hostun et renforcement du réseau d'irrigation de la plaine d'Eymeux : pose de canalisations	Groupement CHEVAL TP-BOISSET TP- PETAVIT	349 991,00 €	01/09/2022
2022-0008	3	Création de la station de pompage de La Baume d'Hostun et renforcement du réseau d'irrigation de la plaine d'Eymeux : équipements électromécaniques	EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES	1 117 013,00 €	02/09/2022



2022-0008	4	Création de la station de pompage de La Baume d'Hostun et renforcement du réseau d'irrigation de la plaine d'Eymeux : génie civil	EIFFAGE GENIE CIVIL	425 040,00 €	01/09/2022
2022-0011		Accord-cadre 2022-2025 pour la réfection du canal de la Bourne	EIFFAGE GENIE CIVIL	max 1.500.000 € HT pour la durée du marché	30/10/2022

## 5- PERFORMANCE DES RESEAUX

### ANNEE 2022 : Synthèse statistique de l'efficience des réseaux sous pression du SID

Territoire	Réseau	Nb borne	surface souscrite	débit souscrit	Volume consommé	Volume prélevé	rendement hydraulique	Tendance par rapport à 2021	Efficience globale	Tendance par rapport à 2021	
											u
Drôme Nord	Port Champagne	453	915	9 986	3 020 888	3 381 336	89,34%	→	0,8623	→	
Drôme Nord	Andancette	70	144	1 115	480 184	504 435	95,19%	→	0,9128	→	
<b>Total Drôme Nord</b>		<b>523</b>	<b>1 059</b>	<b>11 101</b>	<b>3 501 072</b>	<b>3 885 771</b>	<b>90,10%</b>		<b>0,8692</b>	→	
Valloire Herbasse	Bren - Chavannes	669	328	3 235	903 642	959 722	94,16%	→	0,7504	→	
Valloire Herbasse	Herbasse BS (Crépol - Le Chalou - Marsaz - St Donat)	33	83	950	183 357	174 951	104,80%	nc	0,7413	→	
Valloire Herbasse	Herbasse HS (Arthemonay - Bathernay - Margès - Montchenu)	28	66	750	177 934	172 358	103,24%	nc		→	
Valloire Herbasse	Valloire - Galauze	148	367	1 200	1 142 187	1 147 582	99,53%	→			
Valloire Herbasse	Crépol- Montchenu	23	62	390	105 493	106 732	98,84%	nc	0,9089	→	
Valloire Herbasse	Margès	41	132	884	321 056	355 076	90,42%	→		→	
Valloire Herbasse	St Donat - Clérieux	18	53	365	113 932	114 894	99,16%	→		→	
<b>Total Valloire Herbasse</b>		<b>960</b>	<b>1 090</b>	<b>7 774</b>	<b>2 947 601</b>	<b>3 031 315</b>	<b>97,24%</b>		<b>0,5448</b>		
Hermitage	Réseau SEG	118	108	1 025	154 380	216 867	71,19%	→		nc	
Hermitage	Réseau Larnage	221	423	2 899	907 556	1 186 122	76,51%	→	1,3252	→	
<b>Total Hermitage</b>		<b>339</b>	<b>531</b>	<b>3 924</b>	<b>1 061 936</b>	<b>1 402 989</b>	<b>75,69%</b>				
Plaine de Romans	Plaine de Romans	1 003	1 901	14 308	3 978 408	4 398 546	90,45%	→	0,8546	→	
Plaine de Romans	Peyrins-Geysans	12	27	200	94 302	93 441	100,92%	→	0,5815	nc	
<b>Total Plaine de Romans</b>		<b>1 015</b>	<b>1 929</b>	<b>14 508</b>	<b>4 072 710</b>	<b>4 491 987</b>	<b>90,67%</b>		<b>0,8483</b>		
Bourne Valentinois	Portes les Valence / Fontaines	608	néant	3 193	1 167 666	1 451 038	80,47%	→	0,8867	→	
Bourne Valentinois	Riviers/SMS/Plaine de Valence (1)	2 250	néant	9 266	3 125 849	3 585 011	87,19%	nc		→	
Bourne Valentinois	Combeaux	354	néant	1 339	285 907	356 733	80,15%	→		→	
Bourne Valentinois	Lilas 1 / Lilas 2 / Morliettes	3 082	néant	16 037	6 261 832	8 127 442	77,05%	→		→	
Bourne Valentinois	Papelissier	127	176	1 501	695 238	995 409	69,84%	nc		→	
Bourne Valentinois	Monts du Matin	413	936	6 683	3 655 340	4 252 170	85,96%	nc		→	
Bourne Valentinois	Vernet	93	204	1 586	810 450	870 149	93,14%	nc		→	
Bourne Valentinois	Les Ruches/Mondy BS	725	816	7 229	3 121 805	3 895 585	80,14%	→		→	
Bourne Valentinois	Mondy HS	76	141	1 051	514 161	567 124	90,66%	→		→	
Bourne Valentinois	AMC	748	922	7 282	4 132 542	4 529 152	91,24%	→		→	
Bourne Valentinois	Buzatte	31	93	562	329 818	334 228	98,68%	→		→	
Bourne Valentinois	Hostun-Jaillans (2)	269	543	3 915	2 091 287	2 207 232	94,75%	→		1,1124	nc
Bourne Valentinois	Grange les Beaumont	56	139	964	388 540	512 354	75,83%	nc		1,0158	→
Bourne Valentinois	Sud Est Valentinois	1 023	1 386	13 224	5 776 583	6 711 013	86,08%	→	1,3433	→	
<b>Total Bourne Valentinois</b>		<b>9 855</b>	<b>5 355</b>	<b>73 833</b>	<b>32 357 018</b>	<b>38 394 640</b>	<b>84,27%</b>		<b>0,9844</b>		
Val de Drôme	Réseau Alex	226	549	4 223	2 563 729	2 620 416	97,84%	→	0,8497	→	
Val de Drôme	Réseau Crest Sud	202	483	3 563	1 211 856	1 401 079	86,49%	→	1,2075	nc	
Val de Drôme	Réseau Grâne	12	33	214	70 496	75 186	93,76%	→	0,6445	→	
Val de Drôme	Réseau Crest Nord	265	588	4 860	1 650 668	1 839 906	89,71%	→	1,0595	→	
Val de Drôme	Réseau Lorio/Clousclat	264	néant	2 904	1 137 482	1 275 788	89,16%	→	0,7817	→	
<b>Total Val de Drôme</b>		<b>969</b>	<b>1 652</b>	<b>15 764</b>	<b>6 634 231</b>	<b>7 212 375</b>	<b>91,98%</b>		<b>0,9534</b>		
Valdaine	Marsanne	478	1 608	10 820	7 133 700	9 208 992	77,46%	→	1,6697	→	
Valdaine	Nord	495	899	7 800	2 885 296	4 085 574	70,62%	→	0,8186	→	
Valdaine	Sud	608	1 580	12 215	4 851 876	6 254 546	77,57%	→	1,2160	→	
<b>Total Valdaine</b>		<b>1 581</b>	<b>4 087</b>	<b>30 835</b>	<b>14 870 872</b>	<b>19 549 112</b>	<b>76,07%</b>		<b>1,3566</b>		
Sud Drôme	St Restitut	349	262	3 242	690 175	1 085 791	63,56%	nc	1,1448	→	
Sud Drôme <sup>(1)</sup>	Tricastin Pression	1 171	néant	7 357	904 591	1 212 000	74,64%	→	0,5305	nc	
<b>Total Sud Drôme</b>		<b>1 520</b>	<b>262</b>	<b>10 599</b>	<b>1 594 766</b>	<b>2 297 791</b>	<b>69,40%</b>		<b>0,7963</b>		
<b>Total général</b>		<b>16 762</b>	<b>15 965</b>	<b>168 337</b>	<b>67 040 206</b>	<b>80 265 980</b>	<b>83,52%</b>				

Volume perdu 13 225 774

Critères d'appréciation Rendement < 75% mauvais en rouge  
Rendement entre 75% et 85% acceptable en noir  
Rendement > 85% Très bon en vert

## 6- LES GRANDS PROJETS DU SID

### 6.1 ALIMENTATION DU RESEAU D'ALLEX-MONTOISON PAR L'EAU DU RHONE

#### Objectif :

Substitution des prélèvements dans la rivière Drôme au seuil des PUES par un prélèvement dans le fleuve Rhône afin de contribuer aux objectifs de réduction des prélèvements dans le bassin versant de la rivière Drôme classé en Zone de Répartition des Eaux (ZRE).

Les infrastructures ont été construites au cours de 3 tranches de travaux :

- Création d'une prise d'eau dans le fleuve Rhône par siphon,
- Création d'une station de pompage de production appelée « Station de la Poulatte » implantée sur la commune d'Etoile-sur-Rhône, d'une capacité de 2 200 m<sup>3</sup>/h,
- Création d'un réseau d'adduction en fonte DN 700 mm sur 6 km environ,
- Création d'un réservoir de reprise de 400 m<sup>3</sup>,
- Création d'une station de pompage de distribution appelée « Station des Roussons » d'une capacité de 2 200 m<sup>3</sup>/h.



© SID Station de la Poulatte

La tranche 1 a fait l'objet d'une réalisation pour un montant total de travaux de 1 348 890,21 € HT et des subventions suivantes :

- Agence de l'Eau RMC : 596 564 €
- Conseil Départemental de la Drôme : 242 465,76 €
- FEADER : 171 265,49 €



© SID Station des Roussons

Les tranches 2 et 3 ont été réalisées pour un montant de 6.200.000 €.

Elles ont fait l'objet des financements suivants :

- Agence de l'Eau RMC : 4 019 978 €
- Conseil Départemental de la Drôme : 241 250 €
- FEADER : 608 746,40 €
- CNR : 350 000 €

La partie non subventionnée est financée par le SID sur ses fonds propres et a fait l'objet d'un emprunt.



## 6.2 ALIMENTATION DU TERRITOIRE DE CREST NORD PAR LE TERRITOIRE D'ALLEX-MONTOISON

### Objectifs :

L'objectif du présent projet est double :

- mailler les réseaux d'Allex-Montoison et de Crest Nord Bas service afin d'utiliser au mieux les deux ressources disponibles :

- Eau du Rhône : 2 000 m<sup>3</sup> /h

- Nappe d'Allex : 1 000 m<sup>3</sup> /h

- supprimer totalement les prélèvements directs en période d'étiage (01/06 au 15/09) dans la rivière Drôme au seuil SMARD (excepté pour le prélèvement destiné à l'alimentation de la réserve de Crest Sud qui sera maintenu).

Le SID maintient cependant la possibilité d'utiliser les alimentations suivantes :

- prélèvement direct dans la rivière Drôme au seuil SMARD en dehors de la période d'étiage donc avant le 1er juin et après le 15 septembre de chaque année (afin de pouvoir optimiser les consommations énergétiques).
- les alimentations par l'eau des rivières Isère et Bourne via le canal de la Bourne, le réseau du Sud Est Valentinois, la réserve de Juanon et le réseau de Crest nord Haut Service (à titre de secours en cas d'incident de fonctionnement).

### Etat d'avancement :

La mission de maîtrise d'œuvre a été réalisée par le bureau CA'Eau.

Les travaux ont été confiés au groupement RAMPA TP – CHAPON TP – OBOUSSIER TP

La fourniture des tuyaux a été assurée par ELECTROSTEEL.

Les travaux de pose de conduite ont démarré fin août 2022 et sont aujourd'hui terminés. La mise en service est prévue pour juin 2023.



© SID Bardage des canalisations



© SID Pose des canalisations en tranchée

#### Coût et financement :

La demande de financement a été approuvée à hauteur de 80% (validé par les conclusions de l'étude économique demandée par l'Agence de l'Eau, financée par l'Agence de l'Eau à 70%).

Le montant total de travaux est de 1.900.000 € dont 1 526 734,90 € HT subventionnables.

Le plan de financement est le suivant :

- FEADER : 490 387,92 €
- Agence de l'Eau : 466 000 €
- Conseil Départemental de la Drôme : 265 000 €



### 6.3 TERRITOIRE DE CREST SUD : AGRANDISSEMENT DE LA RESERVE DE CHOMEANE

Destinée à augmenter la capacité de la réserve afin que le réseau de Crest sud apporte un volume tampon supplémentaire aux irrigants lorsque la réserve n'est plus alimentée en eau depuis de la Drôme, l'extension de la réserve de Choméane, a été réalisée au cours des intersaisons 2021-2022 et 2022-2023, pour un montant de 154 185,77€, autofinancé par le SID en totalité.

La maîtrise d'œuvre a été confiée à SAFEGE SAS / SUEZ Consulting.

L'extraction et la valorisation des matériaux ont été confiés au groupement conjoint SAS Liotard TP et SAS Delmonico-Dorel carrières. La capacité de stockage de la réserve est passée à 100.000 m3.



© SID Travaux de terrassement en cours



© SID Extension de la réserve terminée

### Coût et financement :

Ce projet ne bénéficie pas de subvention. Il bénéficie en revanche de la valorisation des matériaux.

Montant du marché de travaux : 154 185,77 € HT

## 6.4 CONSTRUCTION DE LA STATION DE POMPAGE DE LA BAUME D'HOSTUN ET RENFORCEMENT DE L'ALIMENTATION DE LA PLAINE D'EYMEUX

### Objectifs :

L'objectif du projet est :

- D'apporter une réponse aux insuffisances techniques des installations actuelles du SID et de l'ASA de la Baume d'Hostun (électriques et hydrauliques)
- D'intégrer au SID les installations de l'ASA (demande de l'assemblée délibérante de l'ASA du 09 juin 2020)
- Renforcement des réseaux de distribution à partir du canal de la Bourne afin d'adapter les réseaux aux évolutions de consommations liées au changement climatique et à l'évolution des cultures
- Résoudre les problèmes de fonctionnement lors des pointes de consommations
- De proposer des surfaces irriguées supplémentaires sur le territoire

Ainsi, le projet prévoit le remplacement des deux stations de pompage : celle du SID et celle de l'ASA, par une station unique avec deux niveaux de service pour répondre à une problématique de pression de refoulement :

- un réseau haut service maillé avec les stations de pompage d'Eymeux et de Meymans ; réseau sur lequel 125 hectares supplémentaires peuvent être proposés à l'irrigation,
- un réseau bas service alimentant le réseau de l'ASA de la Baume d'Hostun et les bornes les plus basses du réseau du SID (partie basse de la plaine d'Eymeux).

Le débit total de dimensionnement de la station est de 1215 m<sup>3</sup> /h.

Le maillage entre les réseaux nécessitera la pose de 3 km de canalisations.

### Travaux d'aménagements :

- Création d'une station de pompage de 1 215 m<sup>3</sup>/h en lieu et place des stations de pompage du SID et de l'ASA de la Baume d'Hostun,
- Renforcement du réseau de distribution d'Hostun/Jaillans : 2 900 ml Dn 400 mm

### Etat d'avancement:

- Maître d'œuvre : bureau d'études CA'Eau
- Travaux de construction de la prise d'eau réalisés en octobre 2021 par la société EIFFAGE GENIE CIVIL.

Les travaux de construction de la station et du maillage sont répartis en 4 lots. Ils ont été notifiés en septembre 2022 de la manière suivante :

- Lot 1 - Fourniture de canalisations : DMTP et ELECTROSTEEL
- Lot 2 – Pose de canalisations : GROUPEMENT CHEVAL TP, BOISSET TP, PETAVIT
- Lot 3 – Equipements électromécaniques : EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES
- Lot 4 – Génie Civil : EIFFAGE GENIE CIVIL



© SID Livraison des canalisations août 2022



© SID Pose des canalisations du réseau



© SID Construction de la station de pompage



© SID Station en juin 2023

### Coût et financement :

Le coût subventionnable du projet s'élève à 2 144 075 € HT (fourniture et pose ; hors maîtrise d'œuvre). Le projet est financé à 70%. Le plan de financement est le suivant :

- Ministère de l'Agriculture de l'Agroalimentaire et de la Forêt (Plan de Relance) : 750 426,25€
- FEADER : 750 426,25€
- Date prévisionnelle de mise en service juillet 2023 après raccordement ENEDIS



Financé par



## 6.5 RECONVERSION DU RESEAU GRAVITAIRE DU TRICASTIN

### Objectif :

L'objectif est de remplacer le réseau gravitaire par un réseau sous-pression afin de :

- Prévenir de la ruine les ouvrages actuels
- Amélioration de la sécurité des riverains du canal
- Maintenir et redynamiser l'agriculture locale
- Réaliser des économies d'eau importantes



© SID Canaux gravitaire du Tricastin



© SID Un réseau vétuste, des pratiques non économes en eau et en énergie, des installations vieillissantes

Le projet prévoit : la modification de la station de pompage des Echaravelles, la reconversion du réseau gravitaire par la création d'un réseau d'irrigation sous pression dans la plaine de la Garde Adhémar et la création d'un réservoir et d'une station de reprise pour alimenter le plateau des Chirouzes.

Au total, le passage sous pression permettra d'économiser, directement et indirectement, 2 Mm<sup>3</sup> à 3 Mm<sup>3</sup> par an.

#### Etat d'avancement :

Le projet est au stade des études préliminaires. Ont déjà été réalisées :

- Note de synthèse « Syndicat Intercommunal d'Irrigation du Tricastin : Projet de modernisation du réseau par la mise sous pression », GéoPlusEnvironnement, 2013
- Note d'étude de faisabilité « Syndicat d'Irrigation Drômois – Territoire du sud - Réseau du Tricastin - Projet de reconversion du réseau gravitaire », SID, 2020

Ce projet est intégré dans le projet de territoire de HPR « Hauts de Provence Rhodanienne » dans le périmètre Drôme-Vaucluse.

En 2022, le SID a mandaté le cabinet d'études Ca'Eau pour la réalisation d'un Avant-Projet détaillé. L'objectif de cette étude est double :

- Connaître les besoins d'irrigation des exploitations agricoles et confirmer les orientations prises dans les études de faisabilité
- Déterminer les principales caractéristiques du projet

Des entretiens avec les abonnés SID ont lieu en juin 2023 afin d'identifier les besoins et surfaces ainsi que leur consentement à payer. D'autres entretiens vont avoir lieu auprès des irrigants individuels et agriculteurs non irrigants du secteur manifestant un intérêt pour le projet.

#### Coût et financement :

Ce projet est inscrit au programme d'aides de la CNR au titre de ces missions d'intérêt général (MIG).

---

## **SYNDICAT D'IRRIGATION DRÔMOIS**

**Siège Administratif :** 23, rue des Tilleuls – 26120 MONTELIER

Tél : 04.75.58.75.55 <https://www.syndicat-irrigation-dromois.fr>

L'étude d'Avant-Projet, d'un montant de 68 385 €, est intégralement subventionnée par l'Etat.

Le projet global est estimé à 8,8 M€ HT (démantèlement des anciens canaux compris).

## 6.6 PROJET HAUTS DE PROVENCE RHODANIENNE (HPR)

Le Projet Territorial Hauts de Provence Rhodanienne est un travail d'étude et d'animation mené par la Chambre d'Agriculture de Vaucluse à la demande de la Préfecture.

Le périmètre d'étude englobait 81 communes comprises dans les bassins versants des rivières Lez, Eygues et Ouvèze, affluents du Rhône en rive gauche, au Nord du département de Vaucluse et au Sud du département de la Drôme. 34 communes drômoises sont concernées.



© SID Territoire HPR

L'objectif du projet était de déterminer un schéma directeur de réseaux d'irrigation modernes, multiusage, permettant d'une part, de réduire les prélèvements d'eau importants effectués l'été dans les trois rivières et dans la nappe souterraine du Miocène et, d'autre part, de répondre aux demandes en eau croissantes des secteurs ne disposant pas des ressources en eau indispensables pour la pérennité de l'agriculture, dans un contexte de changement climatique.

Le travail d'études qui a démarré en mars 2017 et s'est achevé en 2021, a consisté à :

- Caractériser l'agriculture du territoire au moyen d'un état initial et prospectif agricole, illustré par un atlas cartographique ;
- Analyser l'impact du changement climatique sur les filières agricoles ;

---

### SYNDICAT D'IRRIGATION DRÔMOIS

**Siège Administratif** : 23, rue des Tilleuls – 26120 MONTELIER

Tél : 04.75.58.75.55 <https://www.syndicat-irrigation-dromois.fr>

- Analyser la capacité des réseaux d'irrigation présents à se moderniser et à s'adapter à l'évolution climatique ;
- Evaluer la demande en eau agricole et non agricole localement par secteur ;
- Faire le diagnostic technique des structures hydrauliques ;
- Proposer des scénarios d'aménagement et d'extension de réseaux d'irrigation et d'extension de réseaux d'irrigation et de comparer leurs coûts et bénéfices ;
- Ecrire le projet de territoire, comprenant la liste des travaux à réaliser ainsi que leurs coûts d'investissement et de fonctionnement sur un pas de temps de 20 ans ;
- Proposer une gouvernance organisée de suivi des travaux et de maîtrise de la gestion des réseaux d'irrigation.

A l'issue des études menées sur l'adaptation au changement climatique du territoire « HPR », le Comité de pilotage a défini deux phases d'aménagements et retenu deux scénarios d'aménagements pouvant permettre de répondre aux besoins en eau non seulement de l'agriculture, mais aussi des autres usages et satisfaire le bon état des masses d'eau en déficit :

- Phase 1 : mise en œuvre d'un scénario appelé « ressources locales » comprenant la modernisation de 18 réseaux d'irrigation gravitaire en vue de réduire leurs prélèvements d'eau dans les ressources en eau locales : Lez, Eygues, Ouvèze, Rhône, Durance ;
- Phase 2 : mise en œuvre d'un des deux scénarios appelé « Rhône variante 1 » et « Rhône variante 2 », comprenant le déploiement de 2 adducteurs et réseaux d'irrigation à partir de deux prises d'eau dans le Rhône, en vue de substituer les prélèvements des réseaux d'irrigation dans les ressources déficitaires (Lez, Eygues, Ouvèze), de substituer les prélèvements par forage des exploitants dans la nappe Miocène et d'alimenter de nouvelles superficies agricoles non desservies actuellement.

L'ensemble des aménagements doit permettre de desservir 17.000 ha dans un territoire agricole méditerranéen à vocation de production végétales : vignes, arbres fruitiers, céréales, grandes cultures, plantes à parfum, maraîchage.

Dans une démarche de projet de territoire, ces scénarios doivent également permettre d'assurer la sécurisation de l'approvisionnement en eau potable et la bonne prise en compte des autres usages de l'eau.

Concernant la Phase 1, les économies d'eau s'élèveront à plus de 22 millions de m<sup>3</sup>, dont 19 dans les ressources déficitaires, en zone de répartition des eaux. Son coût est estimé à 65 millions d'euros. Les financeurs potentiels sont les programmes régionaux de développement agricoles pilotés par les Régions, l'Agence de l'eau, le plan de relance Etat, le programme de financement privé de la Compagnie Nationale du Rhône et les participations de bénéficiaires. Des engagements financiers concernant cette phase de projets locaux ont déjà été pris à hauteur de 7 millions d'euros de financements publics.

Concernant la Phase 2, il s'agit de déployer 2 grands adducteurs d'eau à partir de deux prises d'eau existantes, l'une au sud, à Châteauneuf-du-Pape, l'autre au nord, à Bollène.

Une branche Sud se déploierait à partir de la prise d'eau et de la station de pompage de Grange-Neuve, situées à Châteauneuf-du-Pape et desservirait les communes de Vaucluse (à l'exception de celles situées dans l'enclave des Papes).

La branche Nord se déploierait à partir de la prise d'eau et de la station de pompage de Bollène et desservirait les communes drômoises et les communes vauclusiennes situées dans l'enclave des Papes.

Les économies d'eau générées par ces travaux proviennent de la substitution des prélèvements d'eau faits dans les rivières Lez, Eygues, Ouvèze et par la substitution des prélèvements faits par les forages individuels dans la nappe Miocène du Comtat, soit 34 millions de m3.

Les coûts sont estimés à 264 M€, 105M€ pour la branche sud et 159M€ pour la branche nord.

L'ASA du Canal de Carpentras et le SID ont fait état de leur intérêt pour porter respectivement la branche sud et la branche nord du projet HPR. Les deux structures ont mis pour conditions :

- Qu'une mission de préfiguration, englobant les aspects juridiques, financiers et techniques en vue d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'adducteur nord du projet HPR, en co-maîtrise d'ouvrage avec l'ASA du Canal de Carpentras ou seul, soit réalisée
- Qu'un soutien financier massif des partenaires institutionnels soit apporté pour la prise en charge de cette étude.

Courant 2022, les services du SID et de l'ASA du Canal de Carpentras ont eu de nombreuses réunions avec les services de l'Etat des deux départements concernés et ont travaillé sur l'écriture du cahier des charges de cette mission de préfiguration.

Un plan de financement a été présenté :

### Coût estimatif

	Montant HT
Phase 1 : Scénario d'équilibre	180 000 €
Phase 2 et 3 : Analyse éco et récupération des coûts	70 000 €
Phase 4 : Mission d'accompagnement	20 000 €
Poste de chef de projet	195 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>465 000 €</b>

### Proposition de plan de financement

Financeurs	Montant
Etat Plan de Relance	100 000 €
AERMC (70% de l'analyse éco)	49 000 €
Région PACA et CD84 (100% Branche sud 54% Branche nord)	195 118 €
Région AURA et CD26 (46% Branche nord)	74 382 €
CNR (10%)	46 500 €
<b>TOTAL</b>	<b>465 000 €</b>

Le coût de la mission semble toutefois figé : il comprend désormais, outre les frais d'étude, le recrutement, sur 2 ans d'un chef de projet dédié pour la totalité du projet.

L'autofinancement du SID et de l'ASA consiste en la prise en charge directe des dépenses relatives au personnel qui assure le portage interne du projet, la participation aux différentes réunions de concertation et de coordination : directrices des deux structures, directrice adjointe de l'ASA et chargé de mission grands projets du SID.

En raison de l'unicité du projet, l'ASA et le SID ont décidé de constituer une co-maîtrise d'ouvrage, en application de l'article L. 2422-12 du Code de la commande publique qui ouvre la possibilité de confier sa maîtrise d'ouvrage à un autre maître d'ouvrage concerné par la même opération de travaux

Dans la mesure où le projet concerne à titre principal des territoires vauclusiens, il a été convenu que l'ASA du Canal de Carpentras serait le maître d'ouvrage opérationnel de l'étude.

Une convention de co-maîtrise d'ouvrage est venue préciser les modalités techniques, administratives et financières de ce transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage.

Une consultation a été lancée par l'ASA du Canal de Carpentras afin de trouver un bureau d'études apte à réaliser l'étude de préfiguration.

A l'issue de cette consultation, le marché a été attribué fin 2022 à la Société du Canal de Provence qui a démarré les études. Le rendu est prévu, sauf aléas, pour avril 2024.

Le chargé de mission a été recruté en avril 2023, il s'agit de M. Bertrand SAUGUES.

## 7- URBANISME – SERVITUDE – IMPLANTATION DE BATIMENTS

Le Syndicat d'Irrigation Drômois souhaite attirer l'attention de tous ses membres sur les difficultés rencontrées dans la gestion du développement des constructions sur les communes. Les réseaux d'irrigation sont essentiellement implantés en terrain privé et ont été créés sans l'inscription des servitudes associées au service de la propriété foncière. Les propriétaires se sont engagés à informer leur successeur de la présence de la servitude lors de toute opération de vente. Malheureusement, cette démarche est rarement effectuée. Certains propriétaires ne connaissent pas ou font semblant de ne pas connaître la présence d'une canalisation sous leur terrain. Cette situation a plusieurs conséquences notamment dans les zones urbanisées:

- Risque pour les riverains en cas de rupture de conduite : la pression d'un réseau d'irrigation est comprise entre 10 et 25 bars !
- Difficultés d'intervention pour les équipes du SID pouvant entraîner une rupture de la continuité du service pendant plusieurs jours.
- Dégradations potentielles des équipements du SID en cas de terrassement par le propriétaire ou son prestataire

Nous demandons donc aux communes :

- de bien vouloir signaler la présence des canalisations d'irrigation lors de tout document urbanisme (certificat d'urbanisme – déclaration de travaux – permis de construire – permis de lotir – permis d'aménager etc...). Seule la concertation amont avec les porteurs de projet permettra au SID d'étudier des solutions techniques et économiques permettant de rendre les projets compatibles avec la présence des réseaux d'irrigation
- de ne pas classer constructible les parcelles avec une canalisation d'irrigation sans concertation au préalable avec le SID
- de rappeler à tous les porteurs de projet la nécessité de faire les démarches **obligatoires** de DT : Déclaration de projet de Travaux (à faire par le Maître d'ouvrage) et DICT : Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (à faire par l'entreprise de terrassement) auprès de l'Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques (INERIS) : fichier regroupant les plans des réseaux de tous les gestionnaires y compris le SID. Cette démarche doit être faite également en terrain privé.

Nous souhaitons également attirer l'attention des communes sur les points suivants :

- le SID n'a pas les moyens de régulariser les servitudes liées à ses canalisations
- le SID n'a pas les moyens financiers de prendre seul en charge les déplacements de conduite

Nous comptons sur la vigilance de tous et notamment des communes pour éviter les situations que nous avons connues ces dernières années notamment sur les communes d'Etoile sur Rhône – Upie – Montélimar.

## 8 - ACTIVITES ANNEXES DU S.I.D.

Le S.I.D. assure des prestations pour des organismes ou structures extérieures.

### **AFR de l'étoile :**

Prestations de facturation abonnés, gestion administrative et comptable, suivi du contrat de prestations de services avec la SAUR.

### **ASA de Charmes :**

Prestations de facturation abonnés, gestion administrative et comptable.

### **ASA de la Gueule :**

Prestations de facturation abonnés, gestion administrative et comptable.

### **ASA des canaux du Charran :**

Prestations de facturation abonnés, gestion administrative et comptable.

### **ASA des Mattes :**

Prestations de facturation abonnés, gestion administrative et comptable.

### **ASA des Malcontents :**

Prestations de facturation abonnés, gestion administrative et comptable.

### **ASA d'Auberives en Royans :**

Assistance technique



# Territoires du Syndicat d'Irrigation Drômois

Mise à jour : 2023

